

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Procès-verbal de la session ordinaire du Conseil municipal, tenue le 18 juin 2012, au 65, route 338, aux Coteaux, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Étaient présents : mesdames Jocelyne Bishop Ménard, Denise Godin Dostie et Sylvie Joly, conseillères et messieurs Martin Chartrand, Claude Lepage et Sylvain Brazeau, tous conseillers et siégeant sous la présidence de monsieur Réal Boisvert, maire.

Introduction

Monsieur Réal Boisvert a ouvert l'assemblée à 19 h 30 en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

Assermentation conseillère district #4

Le secrétaire-trésorier et directeur général déclare que Mme Sylvie Joly, nouvelle élue, a prêté serment suite à la tenue de l'élection municipale partielle.

Déclaration des intérêts pécuniaires conseillère district #4

Le secrétaire-trésorier et directeur général informe les membres du conseil qu'il a reçu la déclaration des intérêts pécuniaires du nouveau membre du conseil, le tout conformément aux dispositions de l'article 357 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

Approbation des procès-verbaux

12-06-5550

Séance ordinaire du 22 mai 2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
APPUYÉ PAR : Claude Lepage,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mai 2012, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier et directeur général.

....ADOPTÉE....

Rapport des comités

Finances et administration – M. Réal Boisvert

Règlements 160, 161, 162 et 163 décrétant des travaux de pavage – Résultat de la tenue du registre

M. Claude Madore, secrétaire-trésorier et directeur général dépose le rapport sur la tenue du registre du 18 juin 2012 pour les règlements suivants :

Règlement # 160 – Règlement décrétant des travaux de pavage de la rue Provost ainsi que d'une partie des rues Bissonnette et Loiselle – Décrétant une dépense et un emprunt de 106 000\$ afin de pourvoir au paiement des travaux ainsi que d'une taxe pour rembourser cet emprunt.

- Le nombre de personnes habiles à voter était de 17;
- Le nombre de demandes requises pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 9;
- Le nombre de demande faite est de 0.

Le nombre requis de signature afin qu'une demande de scrutin référendaire ait lieu n'a pas été atteint.

Règlement # 161 – Règlement décrétant des travaux de pavage d'une partie de la rue de la Gazonnière – Décrétant une dépense et un emprunt de 142 500\$ afin de pourvoir au paiement des travaux ainsi que d'une taxe pour rembourser cet emprunt.

- Le nombre de personnes habiles à voter était de 23;
- Le nombre de demandes requises pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 12;
- Le nombre de demande faite est de 16.

Le nombre requis de signature afin qu'une demande de scrutin référendaire ait lieu a été atteint.

Règlement # 162 – Règlement décrétant des travaux de pavage d'une partie de la rue des Francs-Tireurs – Décrétant une dépense et un emprunt de 48 900\$ afin de pourvoir au paiement des travaux ainsi que d'une taxe pour rembourser cet emprunt.

- Le nombre de personnes habiles à voter était de 3;
- Le nombre de demandes requises pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 2;
- Le nombre de demande faite est de 0.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Le nombre requis de signature afin qu'une demande de scrutin référendaire ait lieu n'a pas été atteint.

Règlement # 163 – Règlement décrétant des travaux de pavage de la rue Frédéric ainsi qu'une partie des rues Martin, Mercier et Richer – Décrétant une dépense et un emprunt de 151 500\$ afin de pourvoir au paiement des travaux ainsi que d'une taxe pour rembourser cet emprunt.

- Le nombre de personnes habiles à voter était de 32;
- Le nombre de demandes requises pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 14;
- Le nombre de demande faite est de 0.

Le nombre requis de signature afin qu'une demande de scrutin référendaire ait lieu n'a pas été atteint.

12-06-5551

Règlements numéros 160, 162 et 163 – Acceptation conditionnelle des soumissions

Les membres du conseil prennent connaissance de la lettre datée du 11 juin 2012 de Mme Nathalie Vézina, ingénieure de la firme CDGU ingénierie urbaine, concernant l'analyse des soumissions déposées pour les travaux de pavage de la rue Provost, une partie des rues Bissonnette et Loïselle, une partie de la rue de la Gazonnière, une partie de la rue des Francs-Tireurs, de la rue Frédéric et une partie des rues Martin, Mercier et Richer.

Cinq (5) soumissions ont été reçues :

		Rue Provost ainsi que d'une partie des rues Bissonnette et Loïselle	Partie de la rue de la Gazonnière	Partie de la rue des Francs-Tireurs	Rue Frédéric ainsi qu'une partie des rues Martin, Mercier et Richer	Total (taxes incluses)
1 ^{re} soumission	Ali Excavation Inc.	74 889.66\$	90 907.58\$	33 035.36\$	98 686.98\$	342 073.12\$
2 ^e soumission	Construction DJL Inc.	76 894.58\$	106 657.47\$	36 900.30\$	114 978.04\$	385 661.09\$
3 ^e soumission	Pavage Ultra Inc.	80 453.40\$	108 211.00\$	37 561.10\$	116 892.50\$	394 499.92\$
4 ^e soumission	Roxboro Excavation Inc.	63 277.46\$	85 116.26\$	29 880.56\$	92 712.26\$	311 566.77\$
5 ^e soumission	La Compagnie Meloche Inc.	62 094.00\$	85 210.00\$	29 160.00\$	92 165.00\$	308 856.19\$

Puisque les résultats de la tenue du registre pour le règlement numéro 161 « Règlement décrétant des travaux de pavage d'une partie de la rue de la Gazonnière – Décrétant une dépense et un emprunt de 142 500\$ afin de pourvoir au paiement des travaux ainsi que d'une taxe pour rembourser cet emprunt » indique que le nombre requis de signature afin qu'une demande de scrutin référendaire a été atteint, il est convenu de reporter la discussion de ce règlement à une prochaine réunion.

Voici donc les résultats des soumissions en omettant la partie de la rue de la Gazonnière.

		Rue Provost ainsi que d'une partie des rues Bissonnette et Loïselle	Partie de la rue des Francs-Tireurs	Rue Frédéric ainsi qu'une partie des rues Martin, Mercier et Richer	Total (taxes incluses)
1 ^{re} soumission	Ali Excavation Inc.	74 889.66\$	33 035.36\$	98 686.98\$	237 552.15\$
2 ^e soumission	Construction DJL Inc.	76 894.58\$	36 900.30\$	114 978.04\$	263 031.66\$
3 ^e soumission	Pavage Ultra Inc.	80 453.40\$	37 561.10\$	116 892.50\$	270 084.32\$
4 ^e soumission	Roxboro Excavation Inc.	63 277.46\$	29 880.56\$	92 712.26\$	213 704.35\$
5 ^e soumission	La Compagnie Meloche Inc.	62 094.00\$	29 160.00\$	92 165.00\$	210 885.99\$

**APRÈS DISCUSSION, IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Chartrand,
APPUYÉ PAR : Denise Godin Dostie,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'accepter la soumission de La Compagnie Meloche Inc. au montant de 210 885.99\$ taxes incluses pour les travaux de pavage de la rue Provost, une partie des rues Bissonnette et Loïselle, une partie de la rue des Francs-Tireurs, de la rue Frédéric et une partie des rues Martin, Mercier et Richer.

Cette résolution est conditionnelle à l'entrée en vigueur des règlements d'emprunt et l'entrepreneur choisi devra attendre une confirmation écrite d'ordre de débiter les travaux.

....ADOPTÉE....

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

12-06-5552 Congrès de la FQM – Inscription des participants

M. Réal Boisvert, maire, demande à tous les membres du conseil s'ils sont intéressés à participer au congrès de la FQM 2012.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Chartrand,
APPUYÉ PAR : Sylvie Joly,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'inscrire tous les membres du conseil, à l'exception de Denise Godin Dostie, au congrès de la FQM et d'assumer les frais de transport, de stationnement, d'hébergement et 60.00\$ par jour pour les autres frais pour chacun des participants.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, que si un participant n'est pas présent au congrès sans un motif valable, les dépenses encourues seront remboursées par ce dernier à la municipalité.

....ADOPTÉE....

Service incendie – Mme Denise Godin Dostie et M. Martin Chartrand

12-06-5553 Obstruction d'un passage à niveau

CONSIDÉRANT QUE le 17 juin dernier un train du Canadien National a obstrué le passage à niveau de 3h30 à 4h11;

CONSIDÉRANT QUE l'obstruction de plus de 40 minutes sans aucun mouvement du train dépasse largement le temps d'obstruction de cinq minutes qui est autorisé;

CONSIDÉRANT QU'aucun bris mécanique n'explique cet arrêt prolongé;

CONSIDÉRANT QU'au même moment le service incendie municipal a reçu un appel d'intervention pour combattre un incendie;

CONSIDÉRANT QU'un camion autopompe d'intervention et des pompiers n'ont pas pu se rendre sur les lieux de l'incendie;

CONSIDÉRANT QUE tout le secteur au nord de la voie ferrée a été privé de services d'urgence (police, ambulance, pompiers) pendant toute cette période, ce qui a mis en danger la sécurité de tous les résidents de ce secteur;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Chartrand,
APPUYÉ PAR : Claude Lepage,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'indiquer au Canadien National que les membres du conseil municipal trouvent inacceptable que ses employés n'aient aucune sensibilité face aux besoins de circulation des citoyens et mettent la vie des gens en danger en cas de besoin d'assistance d'urgence (police, ambulance, pompiers) ;

De demander à Transport Canada de faire enquête sur cet événement et de prendre les mesures nécessaires pour corriger la situation une fois pour toute et pour obliger le Canadien National à respecter la réglementation en vigueur.

....ADOPTÉE....

Sécurité publique – Mme Jocelyne Bishop Ménard

Aucun sujet à discuter.

Transport – Mme Denise Godin Dostie - Travaux publics – Mme Jocelyne Bishop Ménard

Aucun sujet à discuter.

Aqueduc et égout – M. Sylvain Brazeau

Aucun sujet à discuter.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX

Loisirs, sport et culture - Mme Jocelyne Bishop Ménard – Bibliothèque - Mme Denise Godin Dostie

Rapport des activités de loisirs

12-06-5554

Demande d'utilisation de la patinoire parc Émile-Asselin pour spectacle de musique

Une demande d'utilisation de la patinoire au parc Émile-Asselin a été faite par M. Claude Lepage, conseiller, pour la tenue d'un spectacle de musique le 22 juin 2012, de 16h à 19h.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
APPUYÉ PAR : Sylvain Brazeau,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la Municipalité des Coteaux autorise la tenue d'un spectacle de musique le 22 juin 2012, de 16h à 19h à la patinoire du parc Émile-Asselin. Cet événement sera supervisé par M. Claude Lepage, conseiller.

....ADOPTÉE....

Rapport annuel de la bibliothèque

Mme Denise Godin Dostie, conseillère, présente le rapport annuel 2011 de la bibliothèque municipale des Coteaux daté du 26 mars 2012.

Bâtisses et équipements – M. Martin Chartrand et M. Sylvain Brazeau

Aucun sujet à discuter.

Étude de projets et relations publiques – M. Réal Boisvert

12-06-5555

Centre Multisports – Projet « En région de connaissances »

Les membres du conseil municipal prennent connaissance d'une lettre datée du 15 mars 2012 et signée par Mme Lucie Vachon, directrice générale du Centre Multisports et de Mme Madeleine Turgeon, présidente artistique d'Autour de nous.

Cette lettre présente le projet de médiation culturelle régionale « En région de connaissances », qui se veut une démarche collective novatrice visant à implanter un espace identitaire permanent conçu et réalisé par les citoyens de Vaudreuil-Soulanges.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Chartrand,
APPUYÉ PAR : Denise Godin Dostie,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la Municipalité des Coteaux participe financièrement au projet « En région de connaissances » pour un montant de 4 000\$. soit une participation à la production d'un banc public, qui sera au 2^e étage du Centre Multisports, exposant l'inspiration culturelle et les couleurs de la municipalité des Coteaux.

....ADOPTÉE....

12-06-5556

Boissons énergisantes et édifices municipaux

CONSIDÉRANT QUE les habitudes de vie sont fortement influencées par l'offre alimentaire des différents lieux et que les municipalités ont un rôle prépondérant dans la mise en place d'environnements alimentaires sains;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'obésité est préoccupant et que cette condition affecte la santé, la qualité de vie et le bien-être de la population, en plus d'engager des coûts sociaux importants;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec ne peut enrayer à lui seul l'épidémie d'obésité et doit compter sur la contribution des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire s'impliquer activement en matière de promotion de la santé et du bien-être en aidant les citoyens à adopter un mode de vie sain;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs établissements municipaux, dont les lieux sportifs et récréatifs, sont fortement fréquentés par les enfants et les adolescents;

CONSIDÉRANT QUE la consommation de boissons énergisantes peut présenter des risques pour la santé chez certains groupes de la population, dont les enfants et les adolescents;

CONSIDÉRANT QUE, à l'instar de plusieurs organisations œuvrant en santé publique, la Municipalité est préoccupée par la consommation grandissante de boissons énergisantes par les jeunes;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

CONSIDÉRANT QUE la consommation de boissons énergisantes lors de la pratique d'un sport peut présenter des risques pour la santé et que, par conséquent, la vente de telles boissons est incohérente dans les lieux destinés à l'activité physique;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Brazeau,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la vente de boissons énergisantes ne soit pas autorisée dans les établissements municipaux de la municipalité des Coteaux.

...ADOPTÉE...

12-06-5557

Paroisse Saint-François-sur-le-Lac

Les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre datée du 31 mai 2012 de M. Jean-Paul Régis, concernant une demande de contribution pour un tirage et un souper au profit de la paroisse Saint-François-sur-le-Lac.

**APRÈS DISCUSSION, IL EST PROPOSÉ PAR : Denise Godin Dostie,
APPUYÉ PAR : Claude Lepage,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'accorder une somme de 500.00\$ à la paroisse Saint-François-sur-le-Lac sous forme de don pour l'événement qui se tiendra le 28 septembre prochain.

...ADOPTÉE...

Ressources humaines – M. Sylvain Brazeau et M. Martin Chartrand

Aucun sujet à discuter.

Urbanisme –M. Sylvain Brazeau

Aucun sujet à discuter.

Rapport des sous comités

Régie d'assainissement des Coteaux

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 1^{er} mai 2012 de la Régie d'assainissement des Coteaux.

Régie intermunicipale d'incendie du Lac Saint-François

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 1^{er} mai 2012 de la Régie intermunicipale d'incendie du Lac Saint-François. Mme Denise Godin Dostie fait rapport des décisions prises lors de cette rencontre.

Comité consultatif d'urbanisme

12-06-5558

Dérogation mineure # DM-179 – 119, route 338

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro DM-179 soumise par messieurs Ioannis Kollias et Nikos Kollias concernant le 119, route 338, afin de :

- Régulariser l'implantation du bâtiment principal avec une marge avant inférieure à la réglementation. Marge avant de 7,07 mètres au lieu de 7,5 mètres.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 14 juin 2012, résolution numéro 12-06-393 informant que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Brazeau,
APPUYÉ PAR : Martin Chartrand,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de dérogation mineure DM-179 de messieurs Ioannis Kollias et Nikkos Kollias soit acceptée pour les raisons suivantes :

- Le certificat de localisation, dossier F2012-12067-C, minute 387, préparé par M. Benoit Legault, arpenteur géomètre, indique une marge dérogatoire pour le bâtiment principal, marge avant de 7,07 mètres devrait être à 7.5 mètres.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

- Seule une portion triangulaire d'environ 2.5 mètres (coin du bâtiment) ne respecte pas la marge requise.
- L'implantation du bâtiment date de 1977 et a été faite de bonne foi.
- L'implantation du bâtiment principal ne cause pas de préjudice aux propriétés environnantes.

....ADOPTÉE....

Office municipal d'habitation des Coteaux

Aucun sujet à discuter.

Comité piste cyclable Soulanges

Aucun sujet à discuter.

Régie intermunicipale du canal de Soulanges

Aucun sujet à discuter.

Correspondance

DATE	EXPÉDITEUR	SUJET
07-05-12	Moisson Sud-Ouest	Demande de commandite
06-06-12	École secondaire Soulanges	Demande de don – Voyage culturel
07-06-12	Les Avocats Rancourt, Legault & St-Onge	Date d'audition à la Cour pour le dossier du 8, rue du Lac
06-06-12	Ministère des Transports	Interdiction de stationner le long de la route 338
25-05-12	Commission de toponymie du Québec	Attestation d'officialisation Parc Audrey
16-05-12	Les Maisons d'ici	Nouveau journal mensuel
	Fondation Sainte-Jeanne-de-Chantal	Spectacle multimédia
	La Maison des Aînés de Soulanges	Demande de commandite
14-05-12	Csur la télé	Diffusion sur internet

Rapport financier

12-06-5559

Liste de chèques au 18 juin 2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Brazeau,
APPUYÉ PAR : Denise Godin Dostie,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que les chèques portant les numéros 12391 à 12479 soient approuvés, pour un montant total de 911 782.31 \$ conformément à la liste présentée aux membres du conseil.

.... ADOPTÉE

Points discutés aux réunions préparatoires

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport des sujets qui ont été abordés lors de la réunion de travail qui a été tenue le 14 juin 2012.

Période de questions

1^{ère} intervention

Une citoyenne demande où en sont rendues les démarches concernant l'usage problématique de la propriété du 129, rue du Lac.

M. le Maire répond que des lettres du procureur de la Municipalité ont été signifiées, au propriétaire et au locataire des lieux, leur demandant de corriger la situation. La Municipalité poursuivra son suivi concernant ce dossier.

2^e intervention

Un citoyen tien à remercier la municipalité pour les efforts déployés afin de maintenir les activités du site de camping.

3^e intervention

Une citoyenne a mentionné que l'installation de lampadaires décoratifs a amélioré l'aspect visuel de ce parc à l'entrée de la municipalité. Elle demande si l'installation des lampadaires se poursuivra sur la rue Principale.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

M. le Maire répond qu'à court terme il n'y a pas de prolongement de prévu mais qu'il y a un projet de modernisation des infrastructures de la rue Principale à moyen terme.

4^e intervention

Un citoyen demande des informations concernant le pavage de la rue de la Gazonnière.

M. le Maire répond que suite aux signatures reçues pendant la journée de tenue du registre sur le règlement d'emprunt relatif à ces travaux, le conseil municipal réévaluera ce projet.

5^e intervention

Un citoyen s'informe des projets d'aménagement sur le terrain appartenant à la municipalité sur la rue de la Gazonnière.

M. le Maire répond qu'une partie du terrain a été réservé pour un projet de construction d'un bâtiment pour un centre de la petite enfance (CPE) et que le restant du terrain servira à l'aménagement d'un nouveau parc.

6^e intervention

Un citoyen mentionne que des travaux d'épandage de pierre et de nivellement de la rue de la Gazonnière ont été entrepris mais n'ont pas été complétés..

M. le Maire indique qu'il en prend bonne note et qu'une demande pour compléter ces travaux rapidement sera faite.

Affaires nouvelles

Aucun sujet à discuter.

12-06-5560

Levée de la séance régulière du 18 juin 2012

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus d'autre sujet à discuter,

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
APPUYÉ PAR : Sylvain Brazeau,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la séance ordinaire du 18 juin 2012 soit levée à 20h01.

.... ADOPTÉE

Réal Boisvert
Maire

Claude Madore
Secrétaire-trésorier et directeur général